

Abaques Panneaux de particules en plancher et toiture



Avril 2021

Ces abaques sont valables dans les cas correspondants aux hypothèses de calculs citées ci-dessous et pour les charges d'exploitation correspondantes.

+ Abaques Panneaux de Particules CTB-S et « P5 » en plancher

Le tableau ci-dessous reprend l'espacement maximum entre appuis (en cm) admissible en fonction de la charge d'exploitation uniformément répartie et de l'épaisseur du panneau.

Flèche 1/400°

20% des charges d'exploitation du tableau sont considérées comme permanentes (revêtement de sol par exemple) - Poids propre du panneau inclus dans les vérifications – Pose sur 3 appuis

Vérification sous charge concentrée de 200kg (Fluage = 1 + kdef)

Charges d'exploitation daN/m ²	Milieu sec (classe de service 1)			Milieu humide (classe de service 2)		
	Panneaux de Particules CTB-S			Panneaux de Particules P5		
	19 mm	22 mm	25 mm	19 mm	22 mm	25 mm
150	46	51	58	50	57	65
200	43	49	55	47	55	62
250	40	45	52	44	51	58
350	36	40	46	39	45	52
400	35	39	45	38	44	50
500	32	36	40	35	40	45

+ Abaques Panneaux de Particules « P5 » en toiture

Le tableau ci-dessous reprend l'espacement maximum entre appuis (en cm) admissible en fonction des charges uniformément réparties (autre que le poids propre du panneau) et de l'épaisseur du panneau.

Flèche 1/300°

40% des charges d'exploitation du tableau sont considérées comme permanentes (isolant, couverture par exemple) - Poids propre du panneau inclus dans les vérifications – Pose sur 3 appuis

Vérification sous charge concentrée de 100kg

Charges climatiques daN/m ²	Panneau de particules brut P5 (classe de service 2)				
	12 mm	16 mm	19 mm	22 mm	25 mm
100	48	60	76	88	100
150	43	52	66	77	87
200	39	47	60	70	79

SWISS KRONO SAS – Route de Cerdon - 45600 Sully-sur-Loire
Standard : 02 38 37 37 37 - Email : frsu.info@swisskrono.com

Avertissement : Dans tous les cas, il convient de consulter la réglementation en vigueur. Les renseignements contenus dans la présente fiche technique ne concernent que les produits fabriqués par SWISS KRONO et reposent sur nos expériences et connaissances à jour. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société SWISS KRONO qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre de la réglementation.